

Agence fédérale de contrôle nucléaire

NEWSLETTER

Sources orphelines/Portiques de détection
2019#1



INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur,

Notre intention est de continuer en 2019 à vous informer sur l'actualité relative aux établissements sensibles en matière de sources orphelines. Dans sa lutte contre ces sources radioactives indésirables, l'AFCN attache une grande importance à la communication et à l'information des secteurs concernés. En conséquence, nous vous livrons dans cette newsletter les dernières infos, des conseils et des détails sur les projets futurs.

Excellente lecture !

ÉTAT DES LIEUX

Un bilan complet (début 2012 - fin 2018) des données chiffrées intéressantes relatives aux sources orphelines et aux portiques de détection est disponible.

Combien d'établissements sensibles aux sources orphelines et combien de portiques de détection sont enregistrés en Belgique ? Combien d'alarmes ont été notifiées ? Qu'a-t-on principalement trouvé ?

Nous avons consolidé pour vous les données de 2018. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons vers notre dossier « [données chiffrées sources orphelines](#) ».

FORMATIONS

Les formations suivantes sont prévues en 2020 :

- Formation pour intervenants d'un site non équipé d'un portique de détection (8h30 - 13h):
 - 15 mai (FR)
 - 29 mai (NL)
- Formation pour les intervenants d'un site équipé d'un portique de détection (9h jusqu'à 16h)
 - 9 octobre (FR)
 - 16 octobre (NL)

Ces formations sont gratuites. Rendez-vous sur [notre site web](#) pour de plus amples renseignements, notamment sur les modalités d'inscription.

Si votre entreprise est intéressée par l'organisation d'une formation sur mesure, nous vous demandons de vous adresser à votre fédération professionnelle qui pourra coordonner l'organisation de la formation avec l'aide de l'AFCN.

L'AFCN peut vous fournir le matériel de formation nécessaire : présentations, posters...

SITE WEB

Toutes les informations sur les établissements sensibles aux sources orphelines peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant :

<https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/activites-industrielles/secteur-des-dechets-et-recyclage-sources-orphelines>

Vous y trouverez de plus amples informations sur la déclaration d'une détection, les formations & séances d'information, le stockage temporaire des déchets radioactifs, les enregistrements....

Veuillez adresser vos questions à l'adresse radioactivity@afnc.fgov.be.

ÉLIMINATION DES SUBSTANCES RADIOACTIVES !

L'« AR portiques de détection » du 14/10/11 stipule que l'exploitant doit chaque année faire appel à un expert agréé pour la caractérisation et l'emballage des substances radioactives de telle sorte que l'ONDRAF puisse les évacuer.

Prenez donc soin de contacter un [expert agréé](#) en temps utile !

INCIDENTS

Découverte de sources de Co-60 dans des entreprises de traitement de la ferraille en Allemagne et aux Pays-Bas.

Entre décembre 2018 et mars 2019, des sources de Cobalt-60 (Co-60) ont à plusieurs reprises été découvertes dans un chargement d'acier chez des ferrailleurs aux Pays-Bas et en Allemagne. Des mesures réalisées au contact de l'une des sources ont indiqué jusqu'à 15 Sv/h (=15 000 000 µSv/h !!). Sous le contrôle des autorités compétentes, les sources ont pu être transférées vers un lieu sûr pour y être entreposées.

Le chargement provenait chaque fois du Nigeria. On suppose que ces sources ont été utilisées dans un « Gamma-Knife ».

Le « Gamma-Knife » est un instrument de radiochirurgie. Lors du traitement, un cadre est fixé à la tête du patient et sur ce cadre vient

se poser un casque. Le patient est allongé sur la table de traitement de l'appareil où des doses de rayonnement peuvent être administrées en un seul point avec une très haute précision à partir de plusieurs sources de cobalt radioactif. Ce type d'instrument est également utilisé en Belgique.

Substances radioactives dans des poubelles publiques à Bruxelles.

Le 16 juillet, plusieurs journaux ont publié un article sur la découverte de substances radioactives dans des poubelles publiques à Bruxelles. Suite au déclenchement de deux alarmes le même jour, deux employés de l'ABP ont pris contact avec un représentant syndical qui leur a conseillé de se rendre à l'hôpital. L'hôpital a alors contacté le rôle de garde de l'AFCN pour demander son aide et rassurer les deux employés.

Les alarmes déclenchées ont fait l'objet d'une enquête. L'installation d'incinération concernée a travaillé correctement.

Dans les deux cas, l'alarme a été déclenchée par la présence d'un radionucléide médical. Le seuil d'alerte (= 20 fois le bruit de fond) n'a été dépassé dans aucun des cas. Cependant, le nombre de CPS mesuré au portique était plus de 5 fois supérieur au bruit de fond, ce qui rendait impossible le traitement immédiat des déchets en question. Ceux-ci ont été triés et ont dû être entreposés en vue de leur décroissance radioactive.

L'AFCN tient à souligner qu'il est important que tous les travailleurs des établissements sensibles aux sources orphelines suivent une formation adéquate afin de pouvoir réagir correctement en cas de détection d'une substance radioactive.

AFCN 

agence fédérale de contrôle nucléaire

Rue Ravenstein 36
1000 Bruxelles

radioactivity@afnc.fgov.be
+32 (0)2 289 21 11

ATTENTION
STATIONNEMENT INTERDIT
SUR LE PONT DE PESÉE
ENTRÉE ET SORTIE DE CAMIONS

Éditeur responsable : Frank Hardeman
Coordination générale : Service Communication AFCN
Rédaction : Katleen De Wilde et Daan Van der Meersch
Mise en page : Simpl.be